VIVALIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 2.219.869,65 Euros
Siège social : "La Corbière" 49450 - ROUSSAY
N° d'identification : 422 497 560 RCS ANGERS

ORIGINAL

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

A L'ASSEMBLEE GENRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

DU 10 JUIN 2010

EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 225-68 DU CODE DE COMMERCE

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du Code de Commerce, nous avons l'honneur de vous présenter nos observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 font apparaître les principaux postes suivants :

- Total du Bilan : 49.552 K€
- Chiffres d'affaires : 735 K€
- Autres produits : 3.989 K€
- Résultat de l'exercice : -3.273 K€ Euros.

Les membres du Conseil de surveillance, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et avoir procédé à l'examen des comptes sociaux de l'exercice, n'ont aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Les membres du Conseil de surveillance vous demandent également d'approuver les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de Commerce, régulièrement autorisées par votre conseil de surveillance. Vos Commissaires aux Comptes ont été informés de ces conventions. Ils vous les présentent et vous donnent lecture de leur rapport spécial.

Fait à Saint-Herblain, le 24 Mars 2010

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE